Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260323-20260318DVD3-DE

Délibération n° : **2026-03-18-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-03-18-D
Détermination du nombre de poste d'adjoints

Étaient présents : 12
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU
Les Conseillers : Elodie MIOSSEC, Gisèle LE ROUX, Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Alexandre BERTHE, Joël PENCREAC'H, Camille ORIGAL, Denis LEDAN.

Étaient excusés : 3
Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Aline IMPIERI
Stéphane PENGUILLY est arrivé après les élections à 19h53.

Avait donné pouvoir :
Mme Katell FAUJOUR, Conseillère a donné pouvoir à M. Thierry RAMONET
Mme Aline IMPIERI, Conseillère a donné pouvoir à Mme Céline SAINT BLANCARD

Secrétaire de séance :
Mme Elodie MIOSSEC, benjamine du Conseil Municipal est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire auxiliaire :
Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal a désigné comme secrétaire auxiliaire, Mme Anna BOUVIER, Secrétaire de Mairie.

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Thierry RAMONET, Maire.

Date de convocation du Conseil : le 16 mars 2026

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre (ou à l'unanimité des membres présents) :

- D'approuver la création de 3 (trois) postes d'adjoints au maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260323-20260318DVD3-DE

Délibération n° : **2026-03-18-D**

Fait à Saint Sauveur, le 20 mars 2026

Le Maire, Thierry RAMONET